

Pyrox

Fiche technique PYROX ADV NG



Formulation concentrée
pratique et économique



Facile et rapide à appliquer
Sans rinçage



Respecte le support
Sans chlore

Anti Dépôts Verts à effet curatif

- Toutes surfaces extérieures

- Concentré à diluer

BIOCIDE TP2. Algicide pour surfaces extérieures.

Type de préparation : concentré à diluer,
à effet curatif.

Caractéristiques physico-chimiques :

Aspect : liquide

Couleur : jaune

Odeur : in situ

pH à l'état pur : 10,5 à 11,5

Densité à 20°C : 1,000 à 1,100

Solubilité : totale dans l'eau

Conditionnement :

Carton de 2 x 5L

Stockage :

Stocker le produit dans son emballage d'origine
à l'abri de la lumière et à une température comprise
entre 5° et 30°C.

**Produit destiné à un usage
uniquement professionnel**

- Numéro d'appel d'urgence :
ORFILA 01.45.42.59.59

- Les indications mentionnées sur cette fiche
sont communiquées à titre d'information.
Elles ne sauraient toutefois engager notre
responsabilité quant aux dommages ou dégâts
résultant d'une mauvaise utilisation du produit.

ETIQUETAGE REGLEMENTAIRE

cf. section 2 de la Fiche de Données de Sécurité
Selon le règlement CE 1272/2008 et ses modifications
(étiquetage dit CLP)

☐ Pas d'étiquetage

☒ Etiquetage : Pictogrammes de danger : SGH05 SGH09 ;
Mention : DANGER
- H314 : provoque de graves brûlures de la peau
et de graves lésions des yeux.
- H400 : très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 : toxique pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.

☐ Etiquetage additionnel

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

TRANSPORT ADR

cf. section 14 de la Fiche de Données de Sécurité

☐ Non Soumis

☒ Soumis

CODE DOUANIER : 3808.99.90.90

USAGES ET PROPRIETES

PYROX ADV NG est un algicide pour le traitement curatif des matériaux
de construction. Il détruit radicalement les dépôts verts, algues et lichens présents
sur les surfaces extérieures telles que :

- Toitures (tuiles, ardoises),
- Sols, murs (briques, béton, pierres, bois traités),
- Terrasses, balcons, dalles de jardin,
- Fontaines, bassins, sculptures,
- Coques de bateau, courts de tennis, etc.

PYROX ADV NG redonne leur aspect initial aux matériaux traités.

Ses agents détruisent les dépôts traités et favorisent leur décollement du support
jusque dans les moindres interstices.

Un bidon de 5L de **PYROX ADV NG** permet de traiter entre 300 et 500 m² de surface.

MODE D'EMPLOI

PYROX ADV NG s'utilise dilué, sur des surfaces sèches et par temps sec.

- Diluer **PYROX ADV NG** dans l'eau à raison de 9,7 % ;
- Appliquer le produit uniformément sur la surface sèche à l'aide d'un pulvérisateur
à basse pression ;
- Laisser agir sans frotter, attendre 5 à 7 jours soit le temps suffisant pour que
les dépôts deviennent bruns, puis éliminer les résidus par brossage.
- Nettoyer le matériel d'application à l'eau avant de le ranger.

Pour une efficacité optimale, appliquer deux fois par an, au printemps et à l'automne.
Pour les surfaces très envahies par la végétation, il est recommandé d'effectuer
un nettoyage mécanique avant d'appliquer le produit.

- Ne pas appliquer le produit s'il est prévu qu'il pleuve dans les 24 heures qui suivent.
Ne pas frotter ou laver sous pression. Ne pas rincer à l'eau. Ne pas pulvériser ou verser
sur les plantes. Tenir les animaux domestiques à l'écart des zones traitées jusqu'à
ce qu'elles soient complètement sèches. Éviter de traiter les surfaces pavées et les
équipements adjacents aux cours d'eau. Ce produit est toxique pour les poissons
et autres organismes aquatiques.

Dose d'application : 4 à 6 m² de surface par litre de produit dilué.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Utiliser ce biocide avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les
informations concernant le produit.
- Fermer l'emballage après utilisation.
- Ne pas mélanger à d'autres produits.
- L'emballage, vide ou contenant encore du produit, doit être éliminé en tant
que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.
Ne pas rejeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
- Respecter les précautions de l'étiquetage réglementaire.
- En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui
montrer l'emballage ou l'étiquette. Consulter le centre antipoison le plus proche
- Ne pas mélanger aux eaux de bassin et fontaines (traiter ces surfaces lorsqu'elles
sont vides ou en arrêt de fonctionnement).

NATURE CHIMIQUE

- Tensio actif cationique : substance active biocide :
composés de l'ion ammonium quaternaire,

benzylalkyl en C12-14 diméthyles, chlorures (CAS 68424-85-1) : 100 g/kg
• Séquestre • Sel alcalin • Tensio actif non ionique • Régulateur de pH